

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du  
JOURNAL,  
Rue de la Comarais n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX  
de  
L'ABONNEMENT  
3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

## Almanach Français.

- Dimanche 15 (1809). — Bataille de Raab, par le prince Eugène, contre les Autrichiens.  
(1795). — Combat de Veizlar, par le maréchal Lefebvre, contre les Autrichiens.  
(1815). — Combat et prise de Charleroy, par Napoléon, contre les Coalisés.

## MONTÉVIDEO.

14 juin 1845.

Hier soir, l'ennemi a renouvelé ses attaques d'avant-postes vers les huit heures, la fusillade s'est de nouveau fait entendre. Les tambours de la ville commencent à peine à battre le rappel, que le feu avait déjà cessé. Le général Oribe aurait-il intention de fatiguer la population par l'effroi des alarmes, et la troupe par des services extraordinaires dont sa pacifique immobilité les a depuis longtemps déshabitués? Non, nous croyons plutôt que c'est le rôle du mourant. Et nous ne serions pas étonné qu'ôtre de ces nuits il ne fit quelque folle tentative contre ces modestes fortifications qu'il convoite depuis bientôt trois ans, sans avoir osé les attaquer.

Mais qu'il se désabuse s'il espère surprendre la ligne sans défense, car nous savons très certainement que jamais elle n'aurait pu être et mieux gardée qu'elle l'est aujourd'hui, et, si poussé par le désespoir de sa position, il lançait en avant toute sa cavalerie et même son armée entière, le choc serait terrible et ses soldats tomberaient devant une vigoureuse et terrible résistance. Nous avons vu hier soir ce qu'il faut de temps pour appeler à son poste chaque soldat.

Les III chambres du sénat et des représentants réunies ont, dans leur séance d'aujourd'hui, prorogé leurs sessions législatives, conformément au droit que leur accorde la Constitution.

C'est aujourd'hui, 14 juin, l'anniversaire de l'installation, dans la Floride, du gouvernement provisoire de la province qui, pour la seconde fois, faisait entendre son cri de liberté.

Les nouvelles de Buenos-Ayres ne s'expliquent pas catégoriquement sur les résultats qu'on attend de la mission des deux ministres

anglais et français; néanmoins, l'opinion générale est que l'affaire de pacification pourrait bien ne pas se terminer diplomatiquement et nécessiter l'emploi du canon.

L'on sait que M. Ouseley n'a pas obtenu des réponses entièrement favorables aux notes qu'il a passées, et nous ne serions pas étonné que, d'un jour à l'autre, les deux plénipotentiaires reparussent devant Montevideo, abandonnant aux moyens coercitifs la terminaison de cette affaire.

Si la pacification de ces pays, la navigation du Parana et de l'Uruguay, et la reconnaissance par Rosas de l'indépendance du Paraguay se réalisaient sans effusion de sang et par le seul échange de notes, se serait, sans nul doute, un immense avantage pour tous; mais, malheureusement, la violation, par le dictateur, du traité Mackin, nous laisse peu de conviction pour croire qu'à l'avenir Rosas respecterait sa signature; et nous ne saurions douter que le traité de paix ne sera sérieusement respecté qu'après que le canon en aura trace les articles.

Les affaires sont complètement paralysées dans la capitale argentine. Les seules opérations, nous dit-on, qui se fassent, sont relatives au change du papier contre des onces que les capitalistes accaparent.

La question de l'annexion du Texas a été résolue affirmativement par la chambre des représentants dans la séance du 29 janvier. Plusieurs propositions avaient été présentées au congrès. Celle qui a été adoptée à la majorité de 120 voix contre 98 est l'œuvre de M. Milton Brown, du Tennessee; en voici le texte :

« Résolu :

« Que le congrès consent à ce que le territoire dûment limité, et appartenant en propre à la république du Texas, puisse être érigé en un nouvel état qui sera appelé l'état du Texas. Il aura un gouvernement de forme républicaine, qui sera adopté, pour le peuple de ladite république, par ses représentants assemblés en convention et avec le consentement du gouvernement existant, afin qu'il puisse être admis comme un des états de l'Union.

« Résolu en outre :

« Que le présent consentement du congrès est donné aux conditions et moyennant les conditions suivantes; savoir :

« 1°. Ledit état se soumettra, pour l'arrangement de toutes les questions de territoire qui pourraient s'élever avec les autres gouvernements, aux décisions de ce gouvernement, et sa constitution sur ce point, avec la certitude de son adoption par le peuple de ladite ré-

publique du Texas, sera transmise au président des Etats-Unis, pour être soumis en dernier ressort au congrès avant le 1<sup>er</sup> janvier 1846.

« 2°. Ledit état, quand il sera admis dans l'Union, après avoir cédé aux Etats-Unis toutes ses mines, minières, lacs et sources salées, ainsi que tous ses édifices publics, fortifications, casernes, ports et havres, marine et chantiers, docks, magasins et autres établissements maritimes, ainsi que tout le matériel affecté à la défense publique et appartenant à ladite république du Texas, conservera tous les fonds publics, dettes, taxes et droits de toutes sortes qui peuvent lui appartenir ou lui être dus, ainsi que toutes les terres vagues et sans propriétaires enfermées dans ses limites, et qui seront appliquées au paiement des dettes et obligations de ladite république. Ce qui restera de ces terres, après le remboursement de ces dettes et obligations demeurera à la disposition dudit état, mais, en aucun cas, lesdites dettes et obligations ne peuvent retomber à la charge du gouvernement des Etats-Unis.

« 3°. De nouveaux états de dimension et de population suffisantes pourront ensuite, du consentement dudit état, être formés en dehors du territoire qui sera admis dans les termes de la constitution fédérale; et ces états, qui pourront être formés en dehors dudit territoire, limité au Sud par le 36<sup>e</sup> degré 30' latitude Nord, communément appelé Missouri compromise, seront admis dans l'Union avec ou sans esclavage, selon le désir formulé par chaque état. »

Reste maintenant le sénat. Mais, quoique les whigs soient beaucoup plus nombreux dans cette assemblée qu'à la chambre des représentants, nous n'hésitons pas à penser que la résolution, qui a déjà été portée devant lui, lue deux fois et renvoyée à la commission des affaires étrangères, sera en définitive adoptée.

Nous nous contenterons aujourd'hui d'annoncer le fait de l'adoption du bill, en nous réservant d'en examiner la portée et d'apprécier l'influence qu'il exercera sur la politique européenne.

Le débat sur l'annexion du Texas était à peine terminé qu'une autre question de nature à compliquer davantage les relations de l'Angleterre avec les Etats-Unis a été soulevée dans la chambre des représentants et a été prise en considération à la majorité de 117 contre 40. Il ne s'agit de rien moins que de l'occupation immédiate du territoire contesté de l'Oregon. Ainsi se trouverait tranchée une difficulté que les négociations diplomatiques ont été jusqu'à présent impuissantes à dénouer. On demande que tout le territoire situé à l'ouest des Montagnes Rocheuses jusqu'au 42° de latitude nord, au nord, et jusqu'au 54° 49' au sud, appartiennent aux Etats-Unis et soit à l'avenir organisé en territoire de l'Union, avec un gouvernement particulier. Or une bonne portion de ce territoire est pré-

cisement l'objet des contestations pendantes entre la Grande-Bretagne et les Etats Unis.

C'est là encore une nouvelle que nous ne faisons qu'indiquer quant à présent, et que nous examinerons avec toute l'attention que mérite une question qui peut amener la guerre.

(National).

#### NOUVELLES DIVERSES.

—Une nouvelle église catholico-germanique vient de se former en Allemagne. Voici sa profession de foi :

« 1. Nous nous séparons formellement de l'évêque romain et de ses acolytes.

« 2. Nous maintenons la liberté de la conscience, et nous condamnons toute contrainte, toute hypocrisie tout mensonge.

« 3. L'Evangile est la base et le cœur de la foi chrétienne.

« 4. Les recherches et les commentaires sont libres et ne peuvent être gênés par aucune autorité.

« 5. Voici le symbole de notre foi : Je crois en Dieu le père, qui de son verbe a créé le monde et le gouverne avec sagesse, justice et amour. Je crois en Jésus-Christ, notre sauveur, qui nous a rachetés de l'esclavage et du péché par sa doctrine, sa vie et sa mort. Je crois au gouvernement du Saint-Esprit sur la terre, en une église sainte et universelle et à une vie éternelle.

« 6. Nous ne reconnaissons que deux sacrements institués par Jésus-Christ : le baptême et l'eucharistie.

« 7. Nous maintenons le baptême des enfans, et nous recueillons dans la commune, par une communion solennelle, ceux qui ont été bien instruits des devoirs de la foi.

« 8. La cène, selon l'institution de Jésus-Christ, sera prise par la commune sous les deux formes. La commune y reconnaît le saint souper en souvenir des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. La confession auriculaire est abolie.

« 9. Nous reconnaissons le mariage comme une institution divine, et nous y maintenons la bénédiction de l'église ; mais quant à ses conditions et ses empêchemens, les lois de l'état sont seules obligatoires.

« 10. Nous croyons que le Christ seul est médiateur entre Dieu et les hommes. Nous rejetons donc toute invocation aux saints, toute vénération de reliques et d'images, de même que les absolutions et les Pèlerinages.

« 11. Nous croyons que les bonnes œuvres doivent avoir pour origine un sentiment chrétien ; nous rejetons donc tous les mandemens de jeûnes.

« 13. Nous croyons et reconnaissons que le premier devoir du chrétien est de propager sa foi par les œuvres d'amour. »

(Gaz. des Trib.)

—On écrit de Rome :

« Ces jours derniers, don Miguel, qui est généralement décrié pour l'irrégularité des mœurs, s'est présenté au théâtre Tore Durna avec la princesse Nida. On jouait l'opéra de *Virginie de Vacai*. Or, la princesse Nida n'est pas une virginité, et don Miguel ressemble un tant soit peu à Appius Claudius. Le public ayant aperçu don Miguel se mit à siffler jusqu'au moment où il se retira. »

—On écrit de Posen :

« Un ecclésiastique catholique du gouvernement de Lubie a été pendu par suite des troubles qui ont éclaté dernièrement parmi les paysans de la Pologne. —Aucun évêque n'avait voulu le désacrer, ce qui est indispensable pour qu'un ecclésiastique puisse être exécuté. Enfin, l'évêque de Kalisch, M. Tomajewski, déclara qu'il était disposé à désacrer ce malheureux. »

—Le *Courrier des Etats-Unis* rapporte une anecdote assez piquante sur le mariage du général Herrera, actuellement président provisoire du Mexique :

« Il y a environ quatre ans, dit-il, un industriel mexicain envoya un messenger dans le Massachusetts pour embaucher quelques ouvrières des manufactures de coton de cet état. Neuf jeunes filles, employées dans un établissement de Dorchester, se laissèrent séduire par les offres qui leur étaient faites, et se rendirent au Mexique. Parmi elles se trouvait Irène Nichols, qui, bientôt après son émigration, devint l'objet des attentions du général Herrera. Celui-ci lui offrit, sa main, mais la jeune ouvrière ne voulut pas contracter cette brillante union avant d'avoir fait une visite à sa famille, qui habite le comté de Kennebec, dans l'état du Maine. Irène rentra, en conséquence, aux Etats-Unis, où la suivirent de fréquentes lettres d'Herrera, et, après un séjour de quelques semaines sous le toit paternel, elle vint à New-York au mois de juillet dernier. Là, elle était attendue par un ami du général, chargé de la procuration de celui-ci pour remplir toutes les formalités civiles et religieuses du mariage, qui aurait rencontré de graves obstacles au Mexique, parce que la jeune fiancée appartient à la religion protestante. La cérémonie faite, Irène retourna dans la patrie de son époux, auprès duquel elle était depuis moins de trois mois lorsqu'a éclaté la révolution de Mexico, qui, on le sait, a fait Herrera président provisoire, et a ouvert à la petite ouvrière américaine le palais de Montezuma. »

(National.)



#### VENTE A L'ENCHERE.

[Remate.]

PAR COURRAS, SMITH ET Cie.

A TOUT PRIX.

DE MEUBLES ET DE PLANTES.

Rue des Trente-Trois n° 117, à côté de l'escrivanie de D. Salvador Tort.

Jeudi prochain 19 courant, à 11 heures du matin, aura lieu la vente à l'encan, pour cause de départ, de tout le mobilier et des plantes qui ornent cette maison.



#### MARINE

et

#### MOUVEMENT DU PORT.

NAVIRES EN PARTANCE.  
pour

Bahia; sous peu de jours le trois-mâts sarda *Hercule*.  
S'adresser pour fret et passage, rue des Missions n. 14.  
Rio-Janeiro : polacre sarda *Somariba*.  
Sainte-Catherine, brick brésilien, *Henrique*.  
Valparaiso : brick anglais *Llangotlanil*.

IMMENSE BAISSE DE PRIX—21 fr. au lieu de 70.

#### HISTOIRE DU CONSULAT

et de

L'EMPIRE,

PAR M. THIERS.

Le *Courrier des Etats-Unis* de New-York a entrepris la reproduction des ouvrages français les plus marquants à des prix qui sont sans comparaison avec ceux de Paris et de Bruxelles. En outre de sa semaine littéraire, qui donne pour quatre piastros par an, la matière d'environ 40 volumes de romans qui coûtent 7 fr. 50 c. le volume à Paris, ce journal a acheté le droit de publier à New-York aussi-tôt qu'à Paris, l'*Histoire du Consulat* et de

l'Empire, par M. Thiers, ouvrage qui se vend à Paris 70 francs et que le *Courrier des Etats-Unis* vend pour 4 piastros.

On souscrit à l'Hôtel du Commerce, chez messieurs Lange frères, agents du *Courrier des Etats-Unis*, à Montevideo.

Les cinq premières livraisons, contenant le 1er volume sont en vente. L'ouvrage formera 70 volumes en 50 livraisons.

AVIS.

Deux jeunes gens nouvellement arrivés à Montevideo, possédant parfaitement les langues française et anglaise, desirant se placer dans une maison de commerce.

Les personnes qui voudraient les voir sont priées de déposer leur adresse au bureau du Patriote.

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

AVIS.

Il existe dans les bureaux de la Police un paire de balances et une planche qu'on suppose avoir été volés. Les ayant droit peuvent se présenter pour réclamer ces objets qui leur seront délivrés s'ils fournissent les preuves de leur propriété.

AGENCE DU COURRIER DES ETATS-UNIS  
A MONTEVIDEO.

Le *Courrier des Etats-Unis*, journal français, publié à New York, jouit d'une immense circulation dans l'Amérique du Nord, les Antilles et la France. Il a pour rédacteur en chef un écrivain distingué; c'est M. Frédéric Gailardet, auteur de divers ouvrages et, entr'autres du célèbre drame de la *Tour de Nesle*, qu'il a composé avec Alexandre Dumas. Le *Courrier des Etats-Unis* a une double correspondance politique, appartenant au parti conservateur et au parti de l'opposition. Il offre donc un tableau complet des affaires politiques et le pour et le contre de chaque question. Comme il est le seul journal français important de l'Amérique du Nord, c'est à lui que la Presse française emprunte le récit et l'appréciation des faits américains. Le *Courrier des Etats-Unis* publie, de temps en temps, un prix courant et une revue commerciale des deux marchés de New-York et de la Nouvelle-Orléans, les plus importants du Nouveau-Monde.

Le *Courrier des Etats-Unis* publie supplémentairement quatre gravures de modes par mois, reçues de Paris, et une *Semaine Littéraire*, paraissant tous les samedis, par livraison de 32 pages, et contenant environ 40 volumes des romans les plus nouveaux et les plus en vogue à Paris.

Prix du <i>Courrier des Etats-Unis</i> pour l'année	8 8
« Du <i>Courrier des Etats-Unis</i> et de la <i>Semaine Littéraire</i> , ensembles.....	12
« De la <i>Semaine Littéraire</i> seule.....	6
« Des gravures de modes, prises avec un des deux journaux.....	3

On souscrit à Montevideo, chez MM. Lange frères, Hôtel du Commerce.

Prix d'abonnements payables d'avance.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie CONSTITUCIONAL Rue de las Camarás, N. 24